



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL NEUFS,  
ENTRETIEN ET PRESTATIONS CONNEXES - 2 LOTS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU  
LOT 2 - DECLARATION SANS SUITE POUR LE LOT 1**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la location de vêtements de travail neufs, entretien et prestations connexes, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum de 365 000 €HT pour l'ensemble de la durée du marché, donnant lieu à l'émission de bons de commande, conclu pour une période initiale ferme de 4 ans et décomposé comme suit :

- Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail neufs pour un montant maximum de 330 000 € HT pour 4 ans,
- Lot 2 : Entretien des vêtements de travail propriété de la Communauté d'agglomération et prestations connexes pour un montant de 35 000 € HT pour 4 ans,

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 1, que cette consultation est donc déclarée sans suite pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité et que le pouvoir adjudicateur souhaite la relancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant qu'après analyse du lot 2, le pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société suivante économiquement la plus avantageuse :

- Lot 2 : ESAT Les Ateliers du Ternois situé à Saint-Pol-sur-Ternoise (62130), 75 route Nationale, pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 16 020,10 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un accord-cadre ayant pour objet la location de vêtements de travail neufs, entretien et prestations connexes – lot 2 entretien des vêtements de travail propriété de la Communauté d'agglomération et prestations connexes, à l'ESAT Les Ateliers du Ternois situé à

Saint-Pol-sur-Ternoise (62130), 75 route Nationale et de le signer pour un montant maximum de 35 000 €HT pour une durée de 4 ans à compter de sa notification,

**DECIDE** de déclarer sans suite le lot 1- Location et entretien de vêtements de travail neuf, pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité et de relancer sous la forme d'une procédure d'appel d'offres, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le . **2 8 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **2 8 DEC. 2022**

Et de la publication le : **2 8 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**